

Oreillard gris – *Plecotus austriacus*

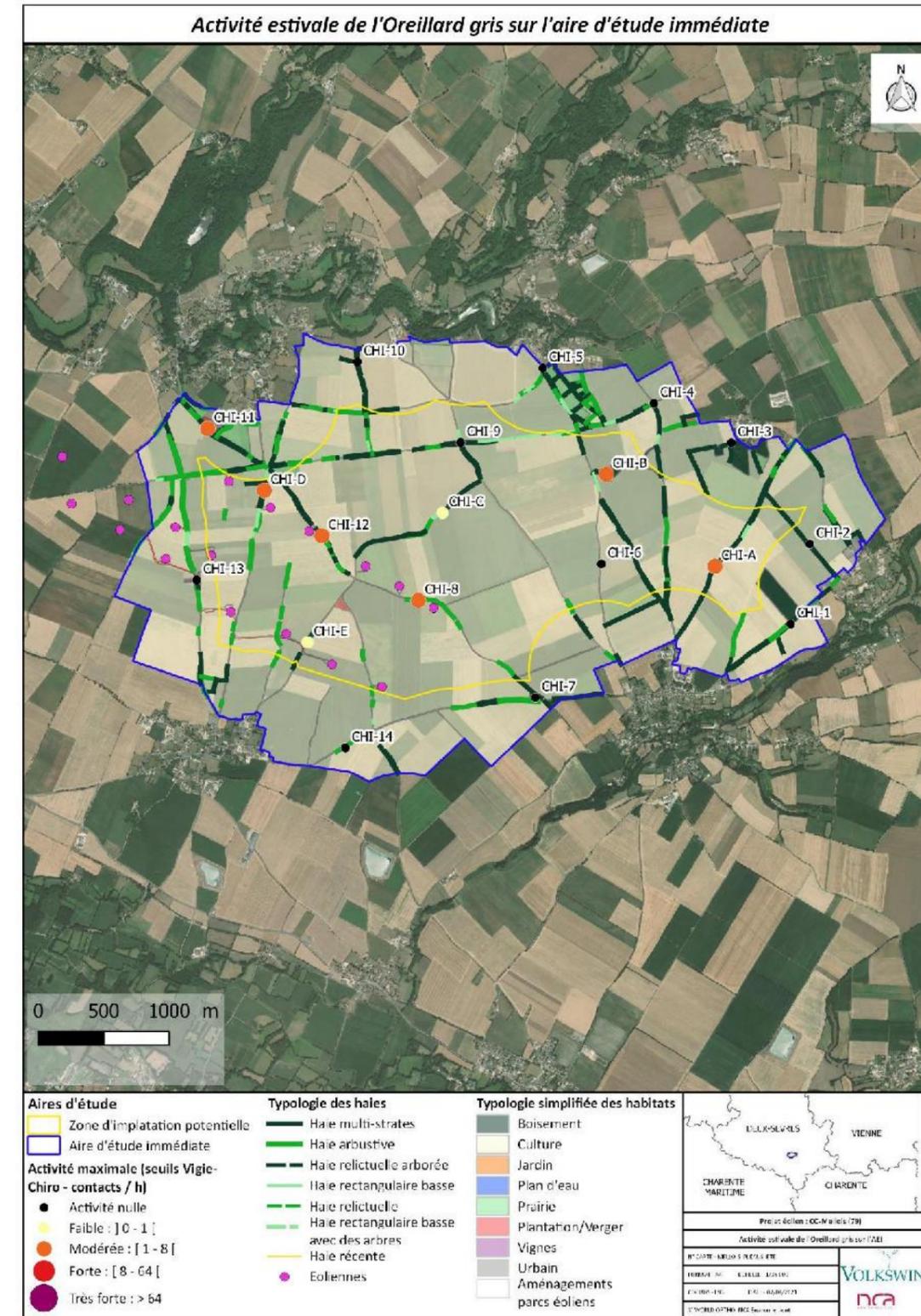
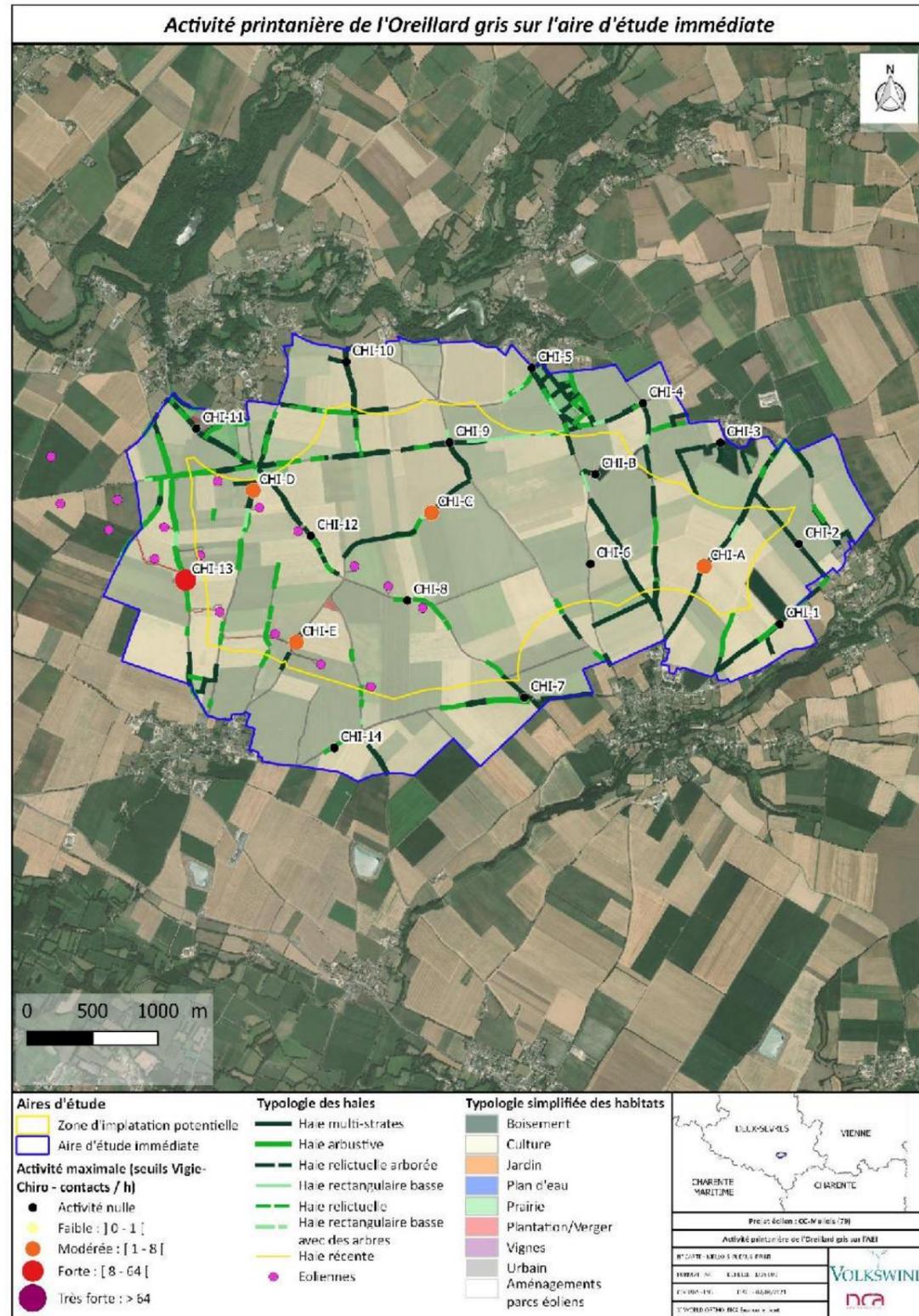


Figure 98 : Activité printanière de l'Oreillard gris sur l'aire d'étude immédiate

Figure 99 : Activité estivale de l'Oreillard gris sur l'aire d'étude immédiate

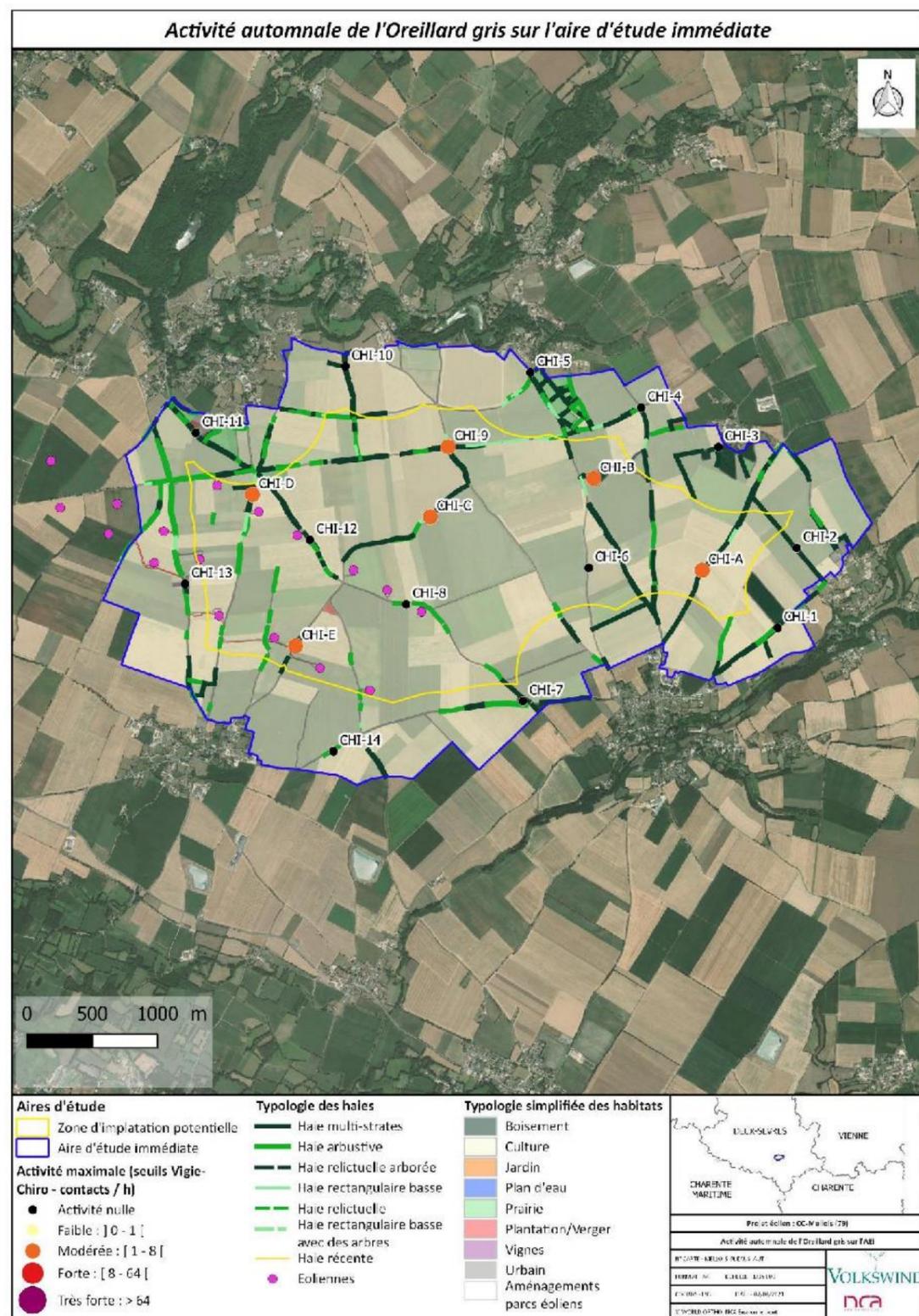


Figure 100 : Activité automnale de l'Oreillard gris sur l'aire d'étude immédiate



Oreillard gris - CPEPESC FC

Statut de protection nationale	<b>Protection nationale</b>
Directive Habitats-Faune-Flore	<b>Annexe IV</b>
Liste rouge nationale	<b>Préoccupation mineure (LC)</b>
Liste rouge régionale	<b>Préoccupation mineure (LC)</b>
Statut régional (PRA 2013-2017)	<b>Assez rare</b>

L'Oreillard gris est une espèce anthropophile qui chasse principalement en milieu ouvert urbain (jardins et parcs) et très rarement en forêt. Il installe ses colonies dans les combles des vieux bâtiments et passe l'hiver dans des cavernes. Il s'éloigne peu de son gîte pour chasser (jusqu'à 6 km). Il rejoint ses différents sites de chasses de façon linéaire, sans détour, mais peut utiliser les linéaires arborés pour se guider. Pour capturer ses proies, il peut voler entre 2 et 5 m de hauteur, parfois jusqu'à une dizaine de mètres, et s'éloigner des haies et lisières, contrairement à son proche parent l'Oreillard roux, beaucoup plus forestier. Les populations sont régulièrement victimes de l'Homme du fait de leur comportement anthropophile. Les réaménagements des combles ou les rénovations des toitures font partie des principales menaces qui pèsent sur l'espèce. Sédentaire, il ne parcourt que quelques kilomètres entre ses gîtes d'été et d'hiver.

La zone d'étude présente un potentiel pour le gîte de cette espèce anthropophile et fissuricole, avec les zones urbanisées à proximité. Ses habitats de chasse de prédilection sont peu présents sur l'aire d'étude immédiate. Une activité forte est néanmoins constatée au niveau du point CHI-13 au printemps, sinon l'activité reste modérée au maximum durant les autres saisons.

Selon la méthode de détermination de la patrimonialité expliquée dans la méthodologie, on a pour cette espèce :

- Une patrimonialité forte (LRR : LC et statut régional : Assez rare) ;
- Un enjeu habitat très fort (croisement entre la patrimonialité et la présence d'habitat) ;
- Une occurrence très forte (l'espèce a été contactée au moins 10 nuits) ;
- Un seuil Vigie-Chiro modéré (à toutes les saisons) ;
- Une activité globale modérée.

L'enjeu fonctionnel de l'AEI qui en résulte est donc fort.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité globale			Enjeu fonctionnel AEI		
		Printemps	Été	Automne	Printemps	Été	Automne
Forte	Très fort	Modérée	Modérée	Modérée	Fort	Fort	Fort

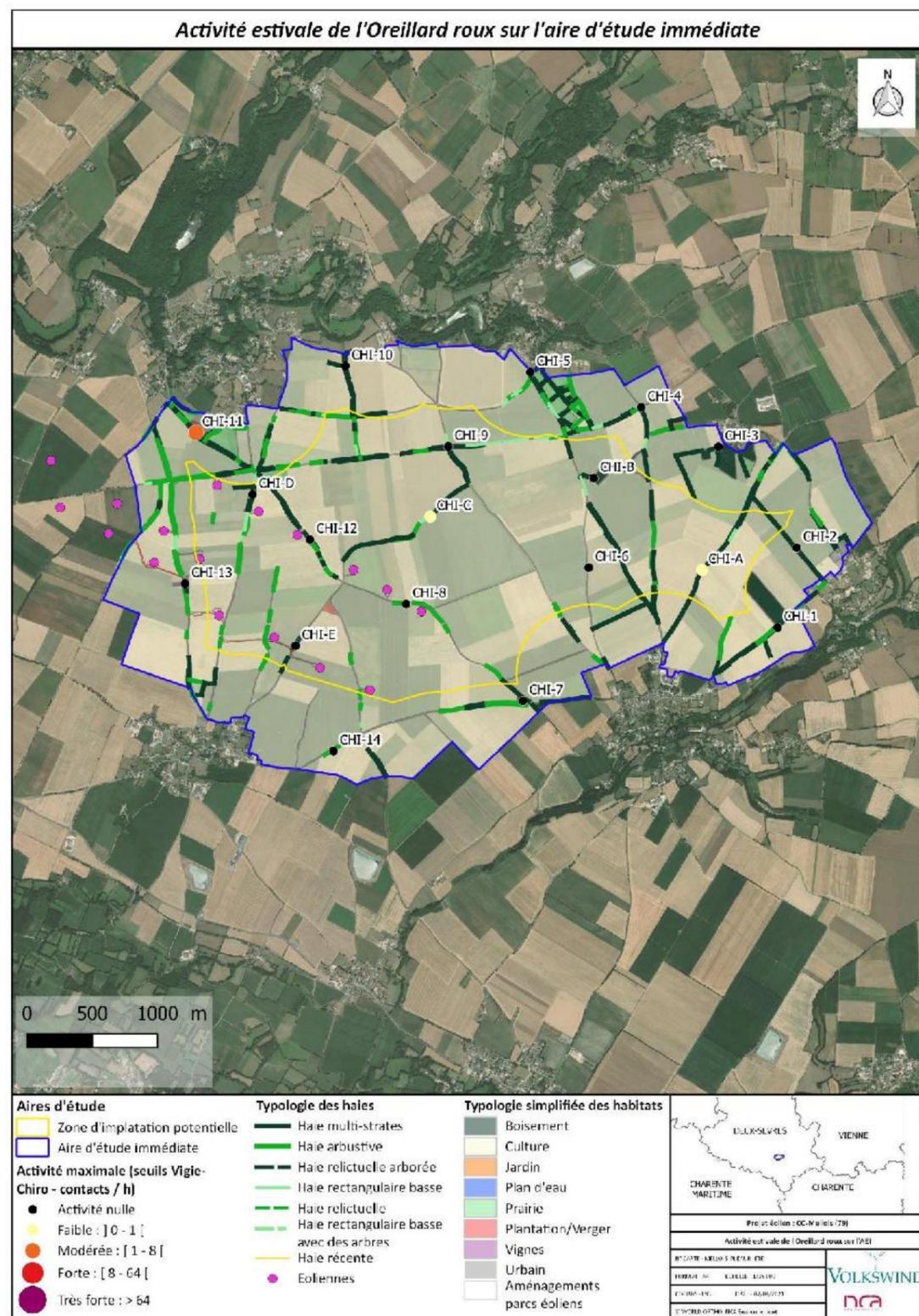
Oreillard roux – *Plecotus auritus*


Figure 101 : Activité estivale de l'Oreillard roux sur l'aire d'étude immédiate

	Statut de protection nationale	<b>Protection nationale</b>
	Directive Habitats-Faune-Flore	<b>Annexe IV</b>
	Liste rouge nationale	<b>Préoccupation mineure (LC)</b>
	Liste rouge régionale	<b>Préoccupation mineure (LC)</b>
	Statut régional (PRA 2013-2017)	<b>Assez commun</b>

L'Oreillard roux est commun en France. Il installe ses colonies de reproduction et/ou d'estivage dans des bâtiments ou des cavités arboricoles. Il chasse préférentiellement dans des forêts de feuillus ou de résineux bien stratifiés, mais il fréquente peu les forêts sans taillis sous futaie. Il chasse peu en plein ciel, préférant longer haies et chemins, ou encore « glaner » ses proies sur la végétation, technique qu'il maîtrise parfaitement. Il fréquente, pour se nourrir, aussi bien les espaces ouverts que les lisières. Les populations les plus denses sont observées dans les zones présentant des massifs forestiers. C'est une des espèces les plus sédentaires d'Europe, ne parcourant quasiment pas plus de 30 km entre ses gîtes d'été et d'hiver.

Ses habitats de chasse et de gîtes sont peu présents sur l'AEI. En effet, il s'agit d'une espèce plutôt forestière contrairement à l'Oreillard gris.

L'Oreillard roux a été contacté uniquement en été sur quelques points : CHI-A, CHI-C et CHI-11, principalement à proximité de haies multi-strates. C'est une espèce « discrète » qui fréquente des milieux très « encombrés » ce qui rend l'obtention de séquences acoustiques plus difficiles. De plus l'activité enregistrée est faible, ce qui laisse supposer l'absence de gîtes dans les boisements présents aux abords immédiats du site d'étude.

Selon la méthode de détermination de la patrimonialité expliquée dans la méthodologie, on a pour cette espèce :

- Une patrimonialité modérée (LRR : LC et statut régional : Assez commun) ;
- Un enjeu habitat faible (croisement entre la patrimonialité et la présence d'habitat) ;
- Une occurrence faible (l'espèce a été contactée moins de 4 nuits) ;
- Un seuil Vigie-Chiro faible en été, l'espèce n'ayant pas été contactée au printemps et en automne ;
- Une activité globale très faible (en été).

L'enjeu fonctionnel de l'AEI qui en résulte est donc très faible en été.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité globale			Enjeu fonctionnel AEI		
		Printemps	Été	Automne	Printemps	Été	Automne
Modérée	Faible	Non contactée	Très faible	Non contactée	Non contactée	Très faible	Non contactée

Grand Murin – *Myotis myotis*

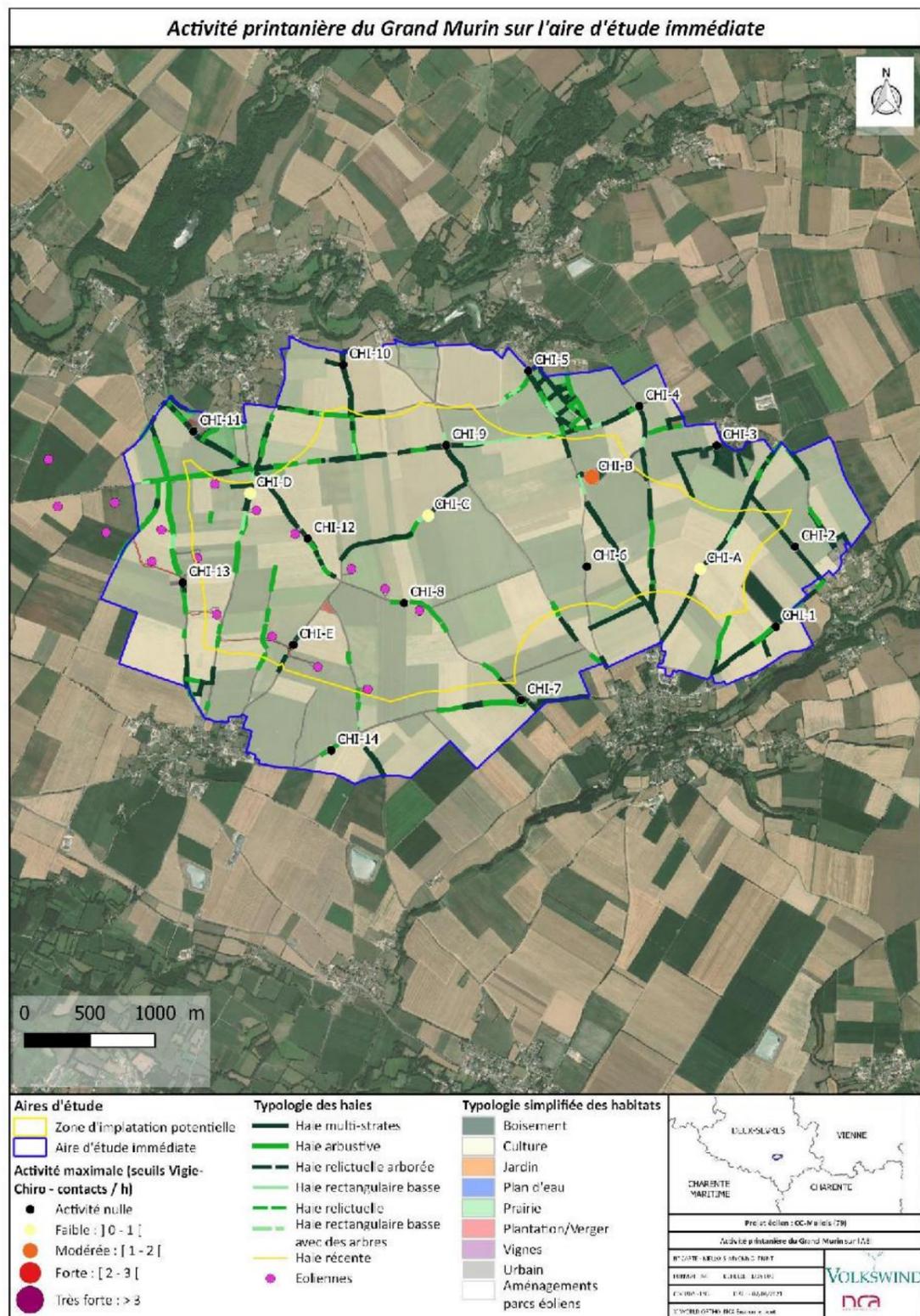


Figure 102 : Activité printanière du Grand Murin sur l'aire d'étude immédiate

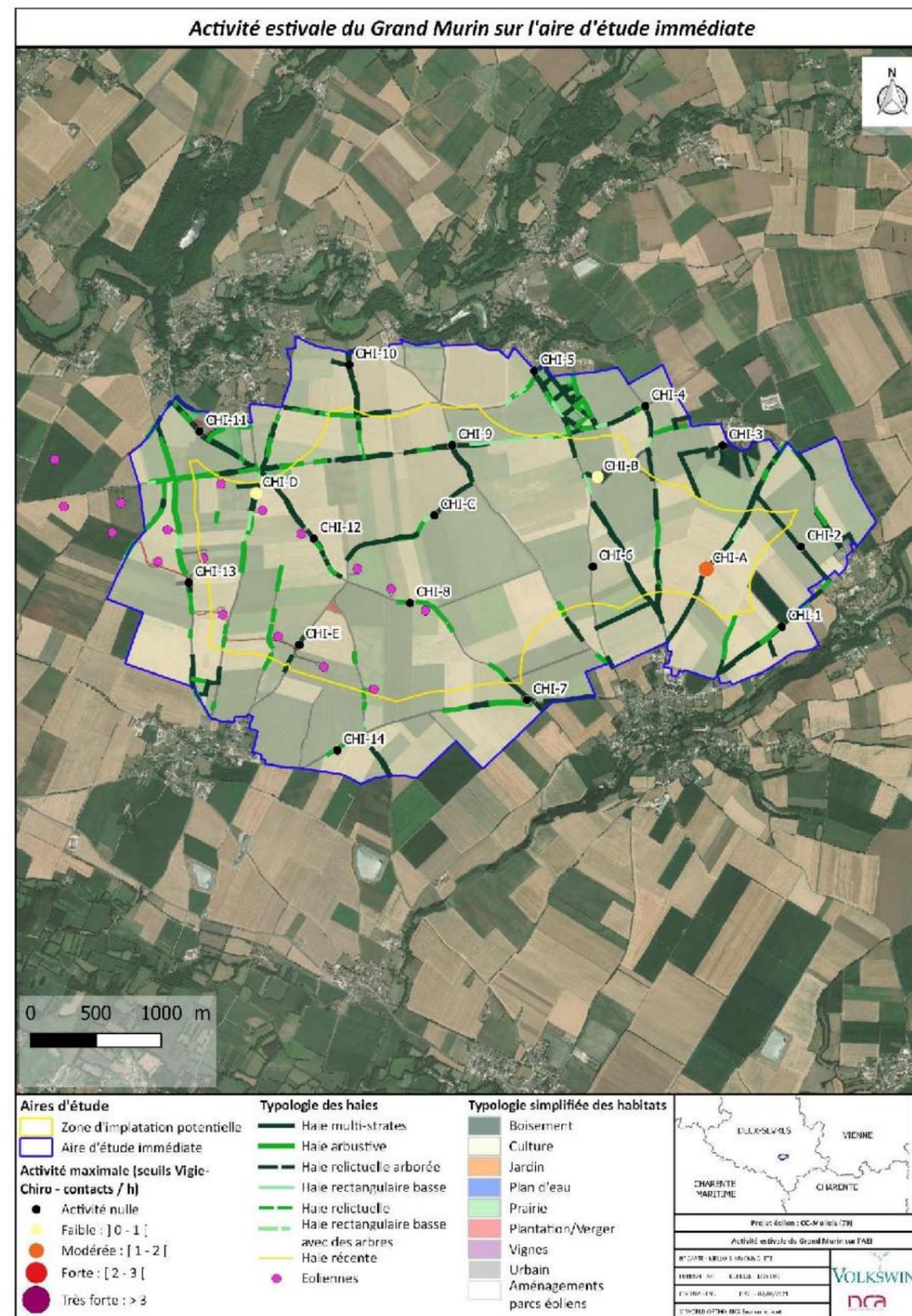
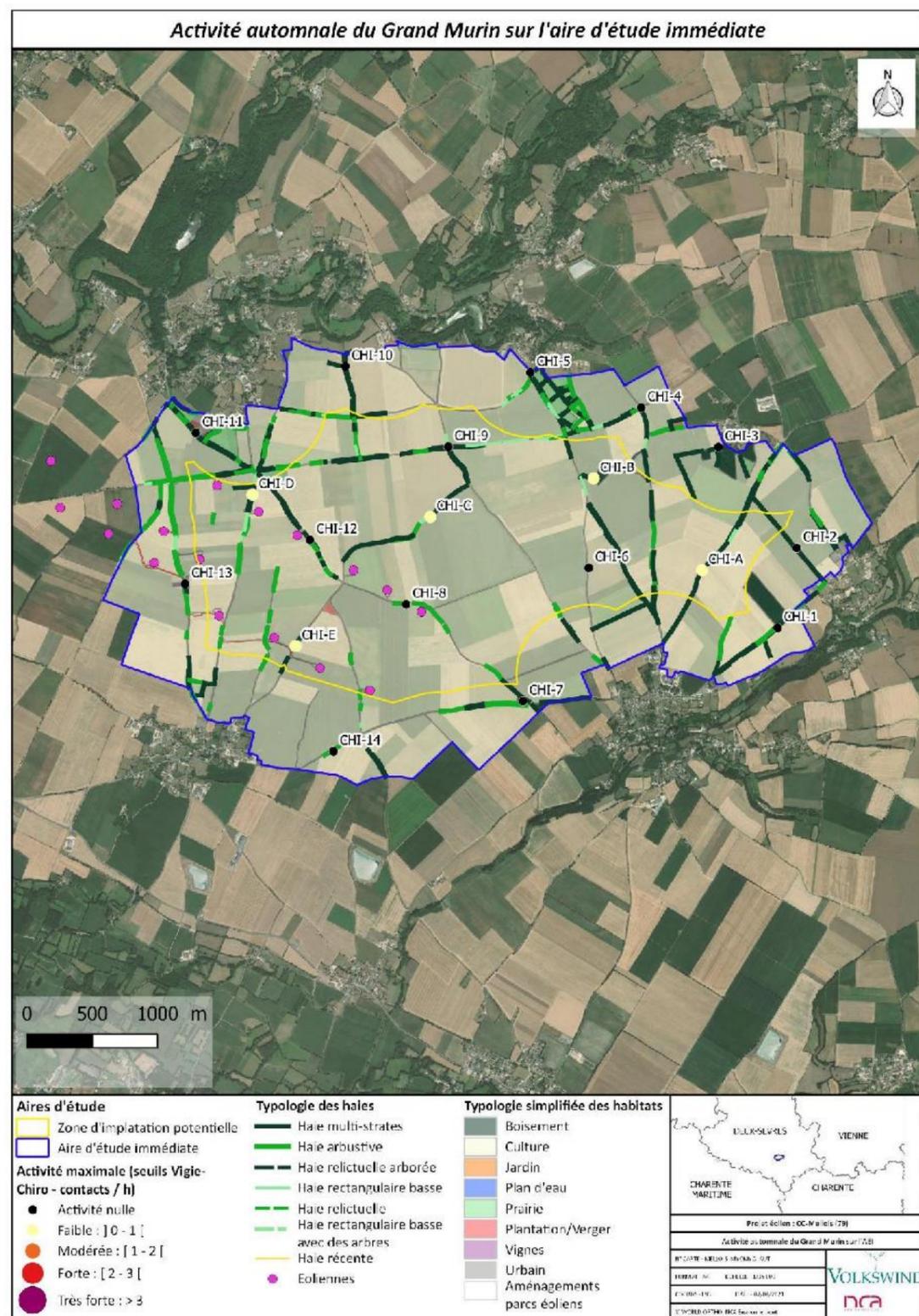


Figure 103 : Activité estivale du Grand Murin sur l'aire d'étude immédiate



Grand Murin - Laurent Arthur

Statut de protection nationale	<b>Protection nationale</b>
Directive Habitats-Faune-Flore	<b>Annexe II et IV</b>
Liste rouge nationale	<b>Préoccupation mineure (LC)</b>
Liste rouge régionale	<b>Préoccupation mineure (LC)</b>
Statut régional (PRA 2013-2017)	<b>Assez commun</b>

C'est une des plus grandes chauves-souris d'Europe. Elle est présente partout en France, mais se fait rare en Bretagne, dans le Nord et sur le pourtour méditerranéen où il a subi des extinctions locales. C'est une espèce qui chasse essentiellement dans les milieux forestiers, mais aussi dans les milieux prairiaux. Les différents sites de chasse utilisés en une nuit peuvent être distants de plusieurs kilomètres, et sont rejoints en vol direct. Le rayon de dispersion est compris entre 10 et 15 km. Il capture ses proies jusqu'à 5 m de haut, ainsi que très régulièrement au sol (comportement de poursuite en « rampant »).

Le Grand Murin installe ses colonies d'estivage dans les combles et leurs effectifs peuvent s'élever à plus de 1 000 individus. Les populations de Grand Murin se sont effondrées depuis un siècle et les effectifs auraient été divisés par dix. Le déclin semble s'être stabilisé depuis les années 1980, et les populations ont même augmenté dans la majeure partie de l'Europe (Arthur et Lemaire, 2015). Les principales raisons évoquées de ce déclin sont la « fermeture » des gîtes de mise bas (engrillagement des lucarnes, éclairage dirigé vers les zones d'entrées et de sorties des individus, traitement des charpentes, aménagement des combles), la destruction volontaire en hibernation, la perte d'habitats de chasse et de transit, et la diminution des proies due aux pesticides. Il peut effectuer des déplacements records de 390 km, bien qu'il couvre habituellement quelques dizaines de kilomètres entre ses gîtes d'été et d'hiver.

Les zones bâties à proximité immédiate de l'AEI peuvent présenter un potentiel pour le gîte de cette espèce, tandis que son territoire de chasse est présent (prairies, lisières et quelques boisements) sur place.

Cette espèce a été contactée sur les trois saisons de manière très localisée et ponctuelle (haies multi-strates et boisements). L'activité est ponctuellement faible à modérée au printemps (point CHI-B) et en été (point CHI-A). En revanche, elle reste faible mais plus diffuse en automne. A noter qu'elle n'a été détectée que sur les points passifs.

Selon la méthode de détermination de la patrimonialité expliquée dans la méthodologie, on a pour cette espèce :

- Une patrimonialité modérée (LRR : LC et statut régional : Assez commun) ;
- Un enjeu habitat fort (croisement entre la patrimonialité et la présence d'habitat) ;
- Une occurrence forte (l'espèce a été contactée 9 nuits) ;
- Un seuil Vigie-Chiro modéré (au printemps et en été) et faible (en automne) ;
- Une activité globale modérée (au printemps et en été) et faible (en automne).

L'enjeu fonctionnel de l'AEI qui en résulte est donc modéré.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité globale			Enjeu fonctionnel AEI		
		Printemps	Été	Automne	Printemps	Été	Automne
Modérée	Fort	Modérée	Modérée	Faible	Modéré	Modéré	Modéré

Figure 104 : Activité automnale du Grand Murin sur l'aire d'étude immédiate

Murin à moustaches – *Myotis mystacinus*

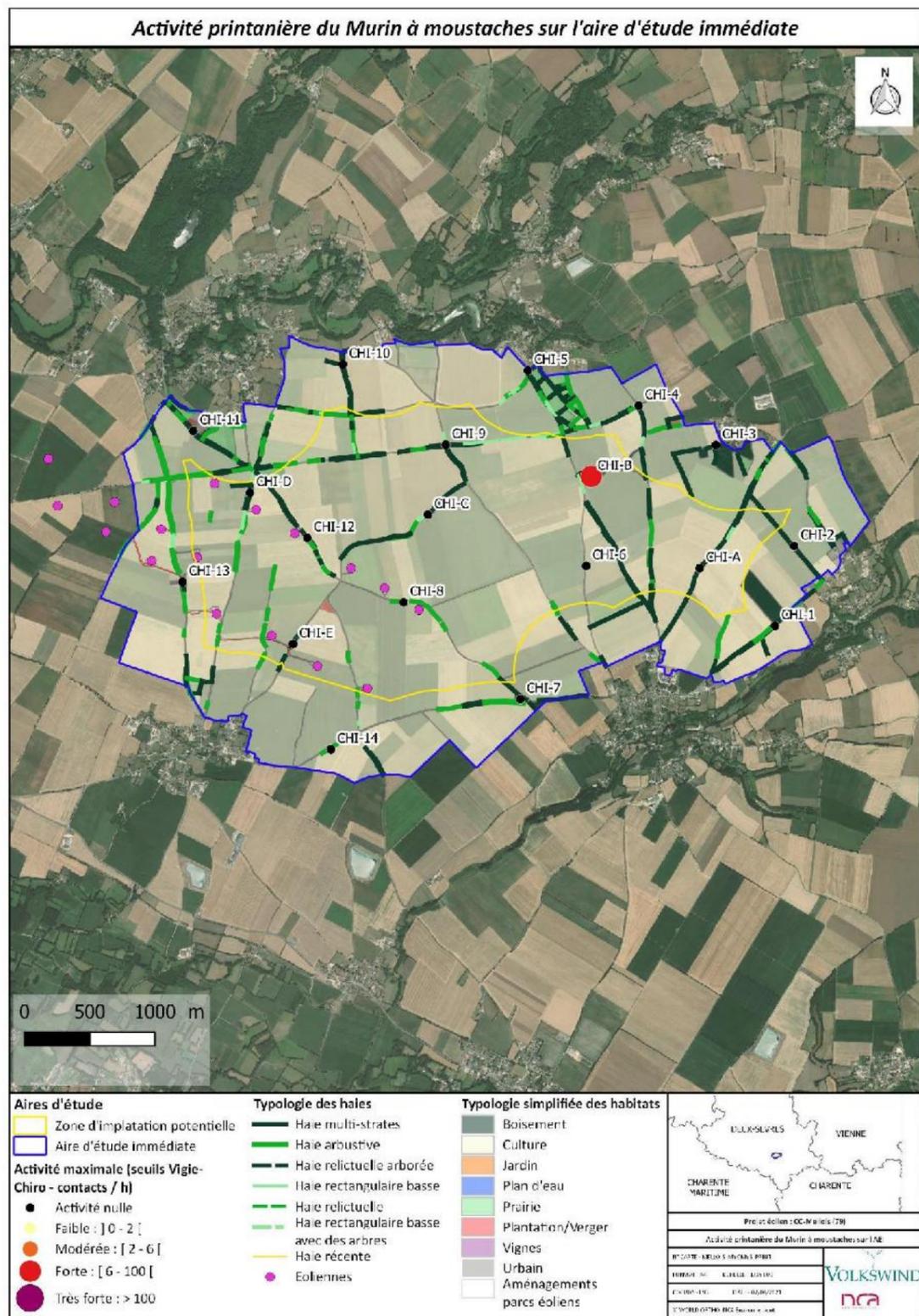


Figure 105 : Activité printanière du Murin à moustaches sur l'aire d'étude immédiate

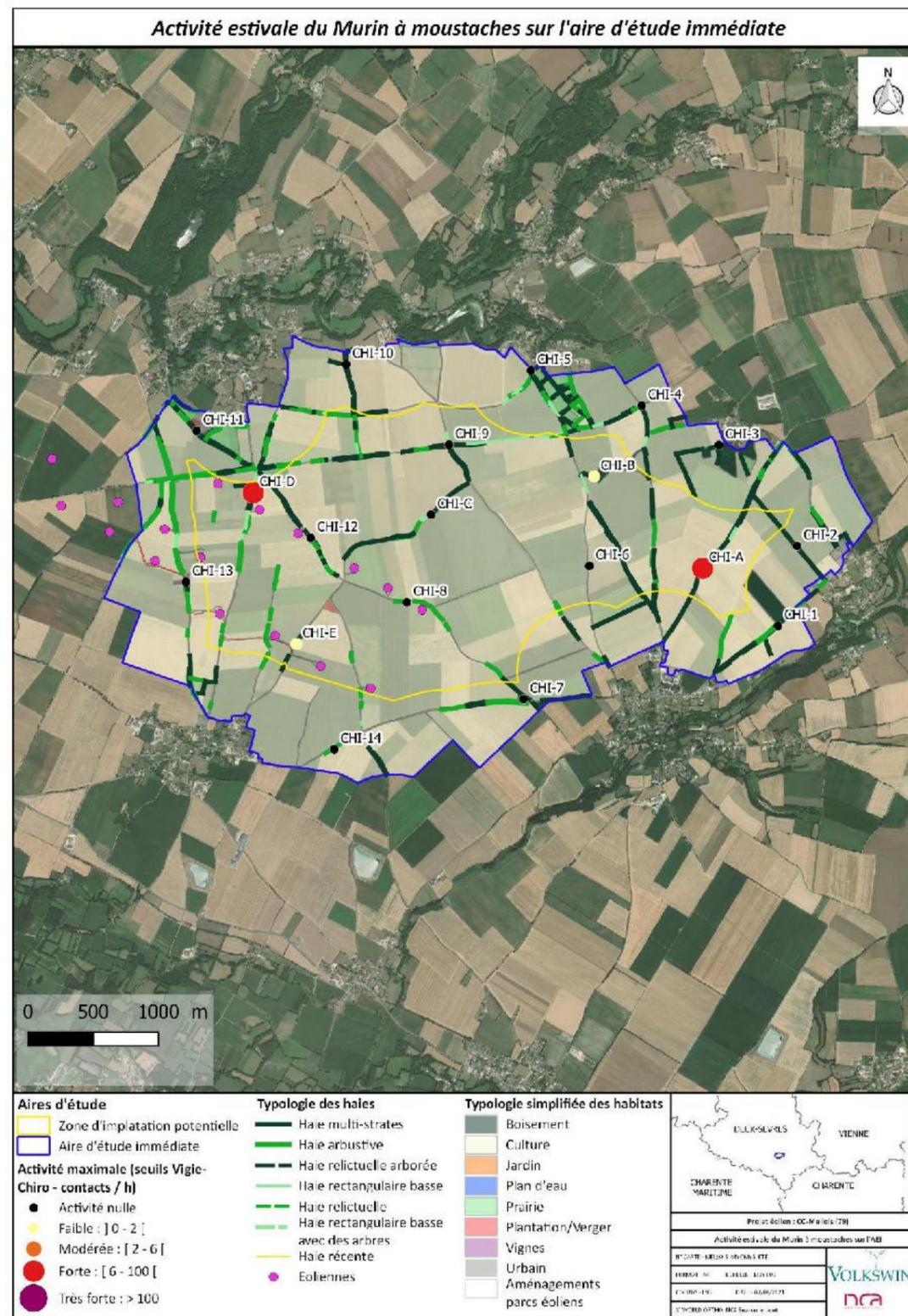
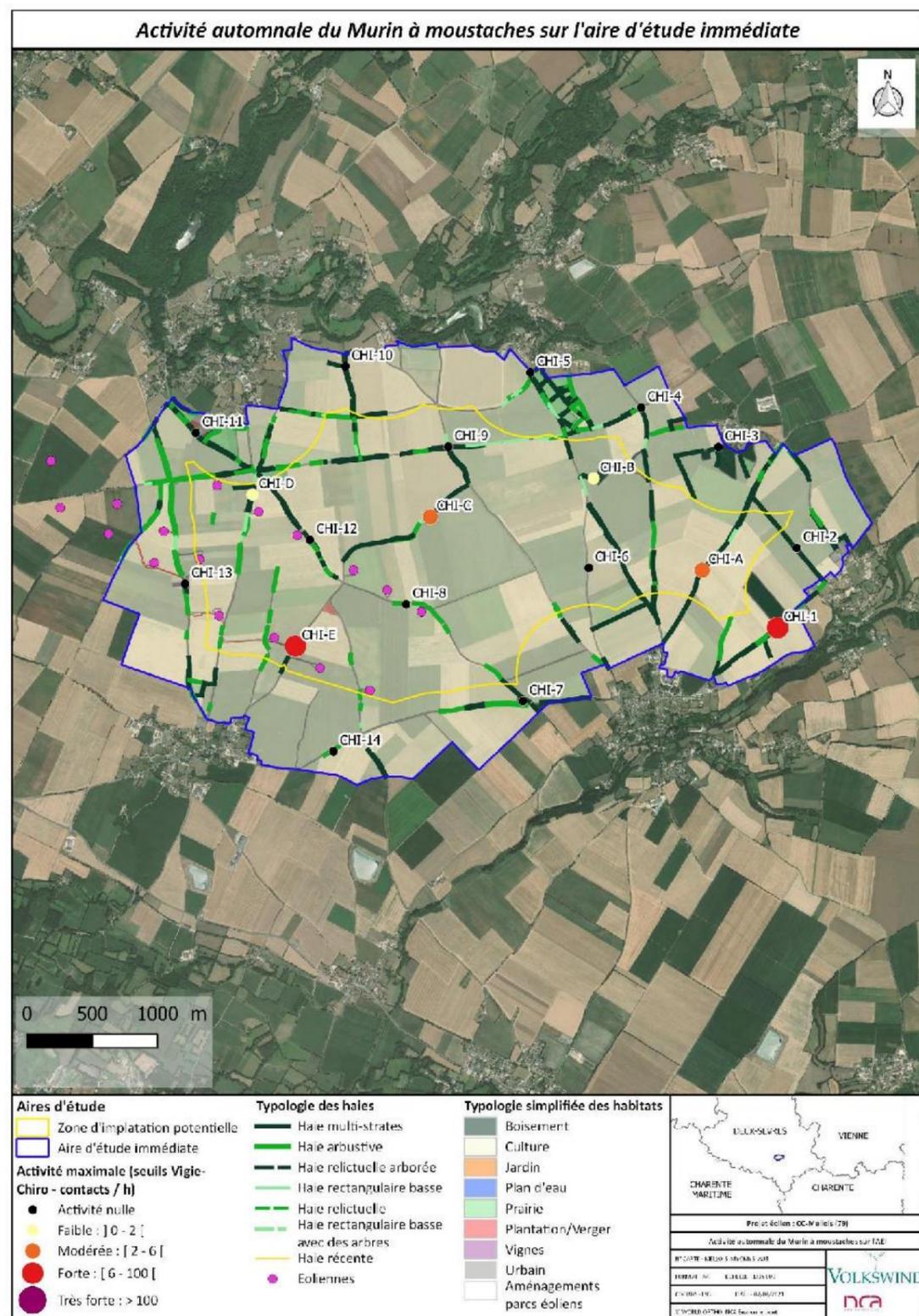


Figure 106 : Activité estivale du Murin à moustaches sur l'aire d'étude immédiate



Murin à moustaches - GCP

Statut de protection nationale	<b>Protection nationale</b>
Directive Habitats-Faune-Flore	<b>Annexe IV</b>
Liste rouge nationale	<b>Préoccupation mineure (LC)</b>
Liste rouge régionale	<b>Préoccupation mineure (LC)</b>
Statut régional (PRA 2013-2017)	<b>Assez commun</b>

Sa distribution est relativement homogène en France. Il fréquente les milieux mixtes, ouverts à semi-ouverts : zones boisées et d'élevage, villages et jardins, milieux forestiers, zones humides. Pour chasser, il longe les bâtiments, suit les chemins et les haies et survole plus ponctuellement les prairies. Quand son territoire de chasse est à moins de 100 m, il s'y rend en ligne droite. Il capture ses proies entre 0,5 et 3 m de haut. Les déplacements pour se nourrir vont le plus souvent jusqu'à 650 m et au maximum 3 km. Ses gîtes d'été correspondent souvent aux interstices des bâtiments. Le Murin à moustaches est commun sans être très abondant. Non migrateur, il parcourt rarement plus de quelques dizaines de kilomètres entre ses gîtes d'été et d'hiver (rarement plus 50 km).

Le potentiel de gîte se limite aux zones bâties à proximité de l'AEI. En raison de son comportement relativement généraliste, son habitat de chasse peut être présent sur l'AEI et aux alentours.

Cette espèce a été contactée lors des trois saisons. L'activité est nulle sur tous les points au printemps hormis sur le point CHI-B, où elle se révèle être forte. En été, l'activité est globalement nulle à faible, sauf sur les points CHI-D et CHI-A. De même en automne, une activité forte n'a été enregistrée que sur deux points, CHI-E et CHI-1. L'activité des espèces du genre *Myotis* est à relativiser en actif : en effet, un coefficient multiplicateur est ajouté aux données brutes. L'analyse est ensuite réalisée avec les seuils Vigie-chiro. Pour cette espèce, au-dessus de six contacts (après avoir ajouté le coefficient multiplicateur), l'activité est considérée comme forte.

Selon la méthode de détermination de la patrimonialité expliquée dans la méthodologie, on a pour cette espèce :

- Une patrimonialité modérée (LRR : LC et statut régional : Assez commun) ;
- Un enjeu habitat fort (croisement entre la patrimonialité et la présence d'habitat) ;
- Une occurrence très forte (l'espèce a été contactée au moins 10 nuits) ;
- Un seuil Vigie-Chiro fort (à toutes les saisons) ;
- Une activité globale forte (à toutes les saisons).

L'enjeu fonctionnel de l'AEI qui en résulte est donc fort.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité globale			Enjeu fonctionnel AEI		
		Printemps	Été	Automne	Printemps	Été	Automne
Modérée	Fort	Fort	Fort	Fort	Fort	Fort	Fort

Figure 107 : Activité automnale du Murin à moustaches sur l'aire d'étude immédiate

Murin à oreilles échanquées – *Myotis emarginatus*

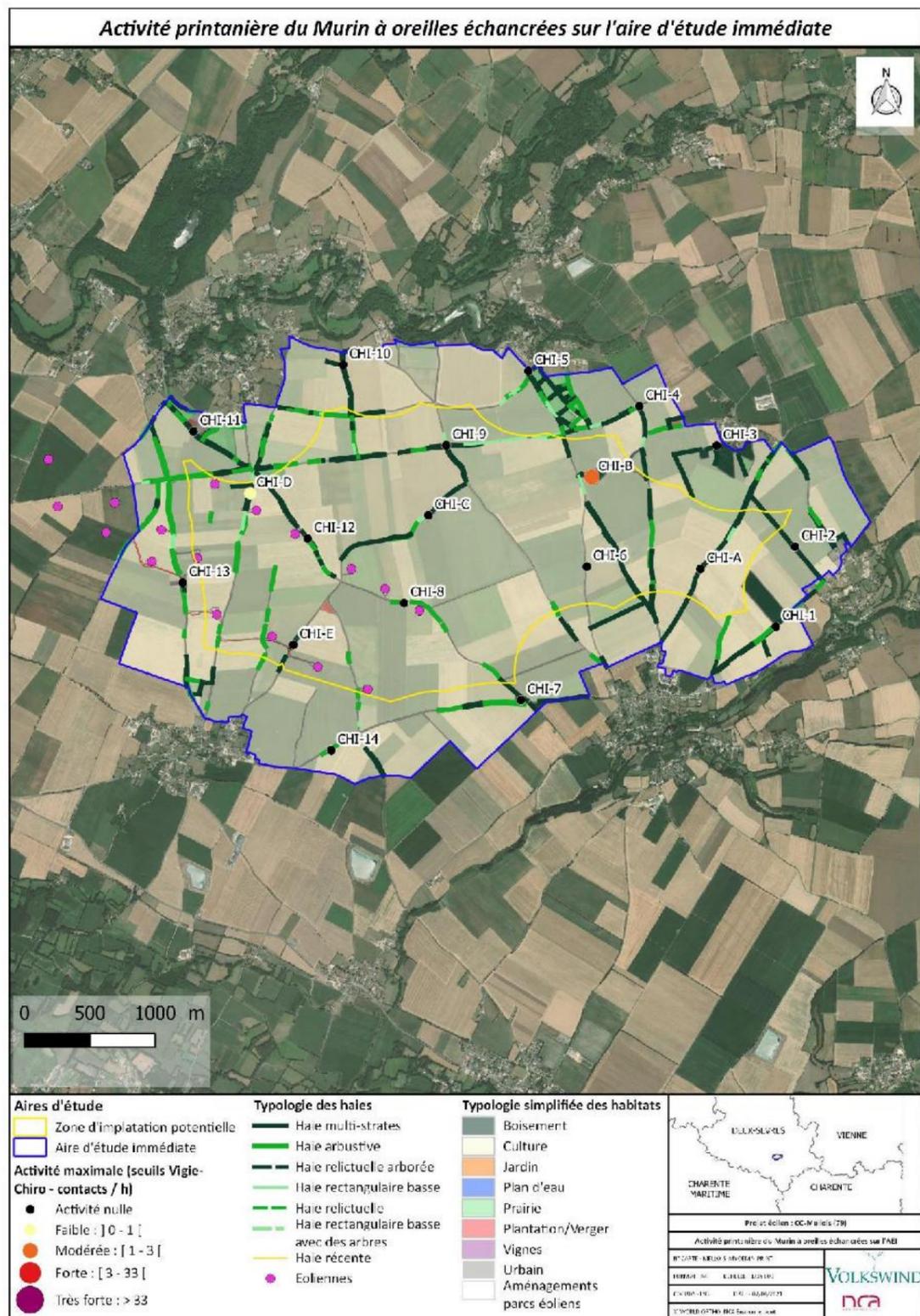


Figure 108 : Activité printanière du Murin à oreilles échanquées sur l'aire d'étude immédiate

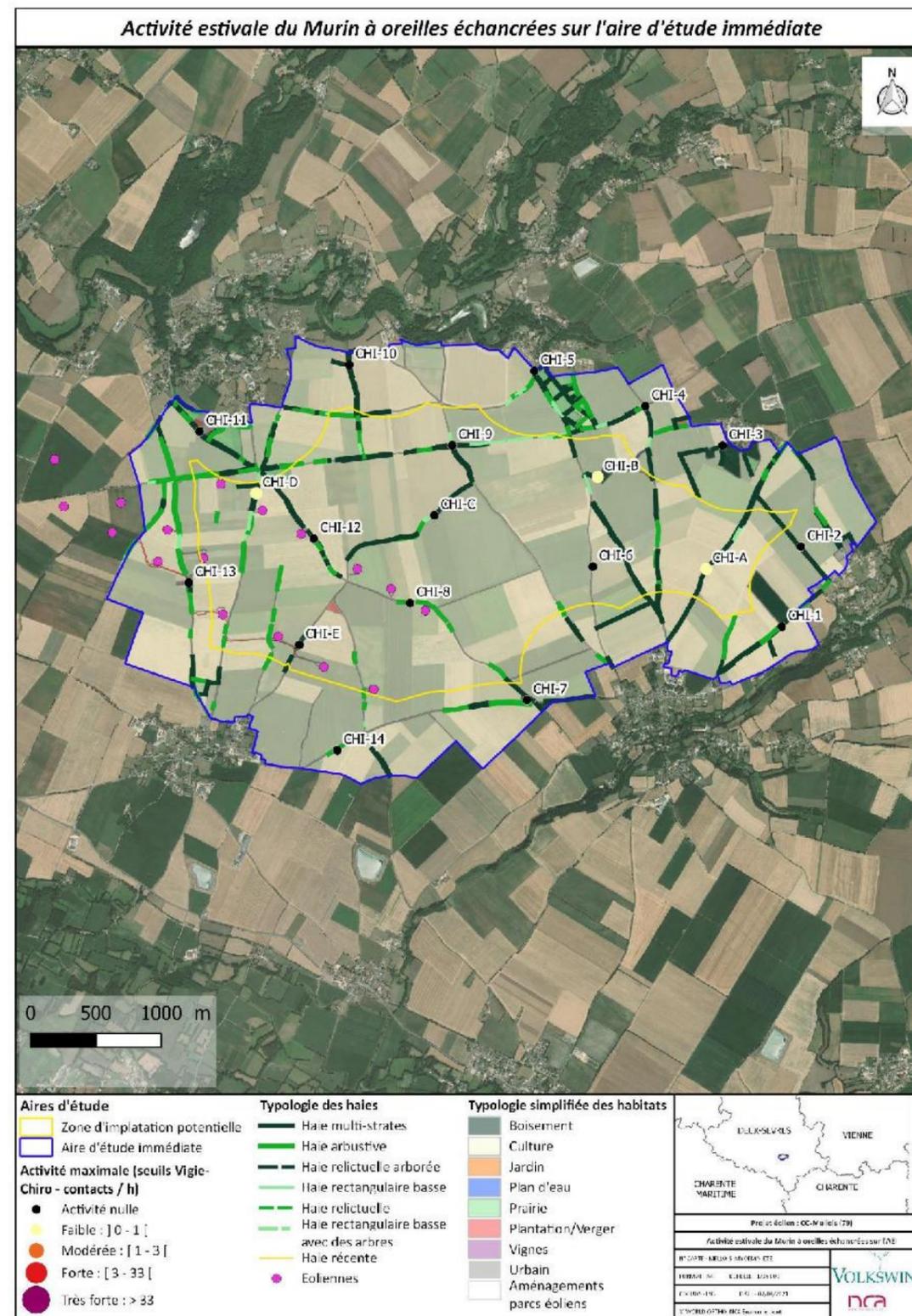


Figure 109 : Activité estivale du Murin à oreilles échanquées sur l'aire d'étude immédiate